

# ÉCONOMIE

## Pourquoi les fonctionnaires travaillent moins que les salariés du privé

### Ils ont plus de congés payés, d'absences et de régimes dérogatoires.



LOUISE DARBON @loutse\_dbrn

s maires.

plus lente et risquée qu'une construction sur un terrain non artificialisé. Dans le même temps, les projets de construction de bureaux nouveaux sont en forte baisse, en attendant que le marché s'assainisse. Ce n'est pas sans conséquence sur les activités des promoteurs, des constructeurs et de l'ensemble de la chaîne immobilière. Nexity, premier promoteur immobilier en France, estime que la baisse de son activité « tertiaire » sera de 56 % en 2023. C'est énorme. Surtout, cela renforce la crise du logement neuf, endant tout le secteur vulnérable. Vincel négocie actuellement un plan de départs volontaires avec les syndicats. Nexity envisage d'en faire autant. Des annonces similaires risquent de suivre ces prochaines semaines. ■

**L'idée est de faire coïncider cette offre de bureaux disponibles et qui ne répond plus aux besoins des entreprises et cette pénurie de logements.**

**BENOIT FRAGU, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA FONCIÈRE COVIVIO**

**FONCTION PUBLIQUE** La toute première polémique, tombée sur le nouveau gouvernement de Gabriel Attal, est un marronnier : l'absentéisme des fonctionnaires. Après avoir justifié son choix de scolariser son enfant dans le privé plutôt que le public du fait de professeurs absents trop souvent, Amélie Oudéa-Castéra, tout juste nommée ministre de l'Éducation nationale, a tenté de se sortir du marasme médiatique comme elle le pouvait. Mais la réalité l'a rattrapée, montrant que les enseignants du public n'étaient pas plus absents que la moyenne des travailleurs français - le problème venant davantage du fait qu'ils ne sont pas toujours remplacés. Une vérité qui ne doit néanmoins pas cacher un autre sujet, tout aussi sensible : le temps de travail effectif des agents de la fonction publique.

La toute dernière étude de Fipeco vient remettre les choses à plat. Elle montre ainsi que, si les salariés du secteur public et ceux du secteur privé travaillent en moyenne le même nombre d'heures par semaine - soit environ 39 heures -, les durées de travail annuelles, elles, divergent. Les fonctionnaires travaillent effectivement moins à l'année que les salariés du secteur privé. Ainsi, alors que ces derniers sont à la tâche en moyenne 1699 heures par an, les agents de la fonction publique (hors enseignants) ont travaillé 1606 heures sur l'année 2022, selon le dernier rapport sur l'état de la fonction publique publié en décembre dernier par la Direction générale de l'Administration et de la fonction



naires y joue aussi son rôle, avec un nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé de 14,5 jours dans la fonction publique, contre 11,7 jours dans le privé.

Mais, pour François Ecalte, président de Fipeco, « ces moyennes cachent des durées de travail très inégales au sein même de la fonction publique ». Les formes atypiques d'organisation du travail sont en effet bien plus fréquentes dans le public que dans le privé, avec 33 % de travail le dimanche pour les fonctionnaires contre 18 % chez les salariés du privé, ou encore 13 % de travail de nuit dans la fonction publique contre 10 % dans le privé, souligne la note. De même, nombre de fonctionnaires bénéficient encore aujourd'hui de régimes dérogatoires, pointés du doigt par la Cour des comptes en novembre dernier.

moins que la durée légale n'a pas été réduite. Il en va ainsi de certains agents de standards téléphoniques du ministère de l'Intérieur qui travaillent 1540 heures par an, ou encore de certains personnels de l'Enseignement supérieur qui travaillent 1462 heures par an.

Tous ces régimes dérogatoires contribuent à faire baisser la moyenne du nombre d'heures travaillées dans la fonction publique. Laquelle diminue d'ailleurs d'autant plus si l'on inclut les enseignants. « Calculer leur temps de travail n'est pas simple », reconnaît François Ecalte. Toujours est-il que, selon les chiffres du ministère du Travail, si l'on tient compte des enseignants, la durée de travail dans la fonction publique passe à 1356 heures annuelles. Soit un écart de 8,4 % avec le privé, indique Fipeco.

En 2022, les salariés du secteur privé étaient à la tâche 1699 heures, quand les agents de la fonction publique avaient, quant à eux, effectué 1606 heures (ci-dessus : un agent départemental).

SEVRETTE L'ANCIEN



plus lente et risquée qu'une construction sur un terrain non artificialisé. Dans le même temps, les projets de construction de bureaux nouveaux sont en forte baisse, en attendant que le marché s'assainisse. Ce n'est pas sans conséquence sur les activités des promoteurs, des constructeurs et de l'ensemble de la chaîne immobilière. Nexity, premier promoteur immobilier en France, estime que la baisse de son activité « tertiaire » sera de 56 % en 2023. C'est énorme. Surtout, cela renforce la crise du logement neuf, rendant tout le secteur vulnérable. Vincel négocie actuellement un plan de départs volontaires avec les syndicats. Nexity envisage d'en faire autant. Des annonces similaires risquent de suivre ces prochaines semaines. ■

**L'idée est de faire coïncider cette offre de bureaux disponibles et qui ne répond plus aux besoins des entreprises et cette pénurie de logements.**

**BENOIT FRAGU, DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DE LA FONCIÈRE COVIVIO**

première polémique, tombée sur le nouveau gouvernement de Gabriel Attal, est un marronnier : l'absentéisme des fonctionnaires. Après avoir justifié son choix de scolariser son enfant dans le privé plutôt que le public du fait de professeurs absents trop souvent, Amélie Oudéa-Castéra, tout juste nommée ministre de l'Éducation nationale, a tenté de se sortir du marasme médiatique comme elle le pouvait. Mais la réalité l'a rattrapée, montrant que les enseignants du public n'étaient pas plus absents que la moyenne des travailleurs français - le problème venant davantage du fait qu'ils ne sont pas toujours remplacés. Une vérité qui ne doit néanmoins pas cacher un autre sujet, tout aussi sensible : le temps de travail effectif des agents de la fonction publique.

La toute dernière étude de Fipeco vient remettre les choses à plat. Elle montre ainsi que, si les salariés du secteur public et ceux du secteur privé travaillent en moyenne le même nombre d'heures par semaine - soit environ 39 heures -, les durées de travail annuelles, elles, divergent. Les fonctionnaires travaillent effectivement moins à l'année que les salariés du secteur privé. Ainsi, alors que ces derniers sont à la tâche en moyenne 1699 heures par an, les agents de la fonction publique (hors enseignants) ont travaillé 1606 heures sur l'année 2022, selon le dernier rapport sur l'état de la fonction publique publié en décembre dernier par la Direction générale de l'Administration et de la fonction publique. Une durée en légère croissance ces dernières années, indique Fipeco. Ce qui lui permet de se rapprocher aujourd'hui de la durée légale fixée à 1607 heures, tout en restant encore loin de celle du privé.

Divers facteurs expliquent cette situation. D'abord, le nombre de congés payés et RTT pris par les agents publics. En 2022, les fonctionnaires d'État ont ainsi bénéficié de 38 jours de congé et de RTT, les fonctionnaires territoriaux de 32 jours et les fonctionnaires hospitaliers de 28 jours. Les salariés du privé se contentaient, eux, de 26 jours en moyenne. Le très fameux absentéisme des fonctionnaires



res y joue aussi son rôle, avec un nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé de 14,5 jours dans la fonction publique, contre 11,7 jours dans le privé.

Mais, pour François Ecalte, président de Fipeco, « ces moyennes cachent des durées de travail très inégales au sein même de la fonction publique ». Les formes atypiques d'organisation du travail sont en effet bien plus fréquentes dans le public que dans le privé, avec 33 % de travail le dimanche pour les fonctionnaires contre 18 % chez les salariés du privé, ou encore 13 % de travail de nuit dans la fonction publique contre 10 % dans le privé, souligne la note. De même, nombre de fonctionnaires bénéficient encore aujourd'hui de régimes dérogatoires, pointés du doigt par la Cour des comptes en novembre dernier.

#### Davantage de trimestres

Dans leur point d'étape sur l'application de la loi de transformation de la fonction publique votée en 2019, les magistrats financiers reprochent à certains employeurs publics de se contenter en « flots de résistance » à la mise en conformité exigée par la loi quant au respect de la durée légale de travail. C'est notamment le cas dans la fonction publique territoriale, les chambres régionales des comptes ayant révélé dans une enquête de 2019 sur 103 collectivités, que la durée annuelle de travail n'excédait pas les 1562 heures. Dans la fonction publique d'État, la proportion de fonctionnaires travaillant

moins que la durée légale n'a pas été réduite. Il en va ainsi de certains agents de standards téléphoniques du ministère de l'Intérieur qui travaillent 1540 heures par an, ou encore de certains personnels de l'Enseignement supérieur qui travaillent 1462 heures par an.

Tous ces régimes dérogatoires contribuent à faire baisser la moyenne du nombre d'heures travaillées dans la fonction publique. Laquelle diminue d'ailleurs d'autant plus si l'on inclut les enseignants. « Calculer leur temps de travail n'est pas simple », reconnaît François Ecalte. Toujours est-il que, selon les chiffres du ministère du Travail, si l'on tient compte des enseignants, la durée de travail dans la fonction publique passe à 1356 heures annuelles. Soit un écart de 8,4 % avec le privé, indique Fipeco.

C'est en revanche à l'échelle de la vie que le rapport entre secteur privé et secteur public s'inverse, les fonctionnaires ayant en effet des carrières plus longues que les salariés du privé. Les agents publics de l'État partis à la retraite en 2022 avaient validé 172 trimestres, ceux des collectivités locales 173 et ceux des hôpitaux, 175 - contre 160 pour les retraités du régime général. « Cela s'explique par la régularité des carrières des fonctionnaires qui, quand ils rentrent dans la fonction publique, y restent jusqu'à la retraite », explique François Ecalte. Alors que dans le privé, les carrières sont plus souvent hachées et la validation des trimestres parfois plus compliquée. ■

En 2022, les salariés du secteur privé étaient à la tâche 1699 heures, quand les agents de la fonction publique avaient, quant à eux, effectué 1606 heures (ci-dessus : un agent départemental).

SEVRETTE L'ANCIEN

